



Enviropea  
148, rue du Fbg St-Denis  
75 010 Paris  
01 42 93 21 96  
enviropea@enviropea.com  
@enviropea

## SOMMAIRE

Actualités d'Enviropea	p.2
Programmes 2014-2020	p.2
Actualités des politiques environnementales européennes	p.4
Mouvements dans les différentes Directions de la Commission européenne	p.4
Actualités des programmes européens et nationaux	p.4
Projets européens	p.6
Documents et ressources	p.7
Textes réglementaires	p.8

### ■ Edito

#### #simplification (#chanemangepasdepaindenparler #onpeuttoujoursrêver)



À « toutes les sauces » depuis plusieurs mois (plusieurs années), la simplification poursuit sa route ! Nous nous en sommes souvent gaussés dans les multiples lettres d'Enviropea qui faisaient état des différents engagements, proclamations, souhaits et autres ambitions en la matière. Il semble donc que cela ne soit pas simple de simplifier !

Dernière initiative en date (pour l'instant), le « Simplification Handbook – 80 simplification measures in cohesion Policy 2021-2027 » publié par la Commission européenne (Regional and Urban Policy). 80 mesures autour du cadre légal, du cadre politique, pour une programmation plus rapide et plus stratégique, des outils territoriaux (integrated territorial investments et community-led local development) plus simples et adaptés aux situations locales, une mise en œuvre plus simple, un système de contrôle et d'audit plus simple et basé sur les systèmes nationaux, des instruments financiers plus simples et plus souples, un reporting allégé mais plus fréquent. Et pour INTERREG, un cadre réglementaire unique et intégré, adapté à la spécificité de la coopération transnationale.

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/factsheet/new\\_cp/simplification\\_handbook\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/factsheet/new_cp/simplification_handbook_en.pdf)

#### #empowerment

La traduction du verbe anglais « empower » est diverse : autonomiser, émanciper mais aussi habiliter, autoriser et dynamiser. Mais c'est sous l'acception de « donner les moyens de » que cet anglicisme empowerment est devenu le dernier des #termesalamode à Bruxelles (et ailleurs).

On le trouve ainsi cité comme l'un des 6 « facteurs de cohésion » du rapport sur la cohésion des territoires publié en juillet 2018 par le CGET (rapport par ailleurs très intéressant) sous le libellé « Empowerment des territoires ». On y lit que cet empowerment se définit comme « donner les moyens à chaque territoire d'accéder aux ressources lui permettant d'initier et de déployer des solutions adaptées à la donne locale » !

La lettre 80 en mots :





- Enviropea participera aux travaux du Comité des Partenaires de l'ARB Ile de France



Enviropea a participé le 28 septembre dernier à la première réunion du comité des partenaires de la toute nouvelle Agence Régionale de la Biodiversité en Ile de France – première agence régionale officiellement créée en avril dernier (au sein de l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région IDF). Les membres fondateurs de cette agence ont en effet retenu notre candidature pour poursuivre les relations établies depuis plusieurs années avec NaturParif, adhérent d'Enviropea.

Plus d'infos : <http://www.arb-idf.fr/lagence/nos-partenaires/comite-des-partenaires>

- Enviropea et la Région Pays de la Loire



Enviropea a été reconduite comme organisation de référence pour le lot « Environnement et transition énergétique » du dispositif Appui Conseil Europe (ACE 2020) mis en place par la Région Pays de la Loire. Ce dispositif permet aux organisations de cette région de bénéficier d'une expertise en montage de projets européens, prise en charge financièrement par le Conseil régional.

Plus d'infos sur ACE 2020 sur [www.europe.paysdelaloire.fr/comment-la-region-agit-en-europe/soutien-et-accompagnement/ace-2020](http://www.europe.paysdelaloire.fr/comment-la-region-agit-en-europe/soutien-et-accompagnement/ace-2020)

- Plateforme Up2Europe- «The first network for European cooperation»



On nous demande fréquemment comment trouver - au choix - un partenariat dans lequel s'inclure, une idée de projet à rejoindre, une perle rare à ajouter dans un partenariat construit. Nous avons enfin la réponse à ces questions : la plateforme Up2Europe qui réunit offre de compétences et de partenariat dans tous les domaines. Avec plus de 6000 offres de partenariat enregistrées, la plateforme est en croissance constante avec plus de 25 000 visiteurs et des dizaines voire centaines de messages échangés chaque jour entre partenaires potentiels. En plus de cette mise en relation, la plateforme répertorie également les appels à projets et leur calendrier. Elle permet aussi d'avoir accès à des profils de consultants spécialisés et experts des programmes européens – dont celui d'Enviropea - ainsi qu'à une base de données des projets européens. La plateforme dispose de filtres pour ces différents services permettant de cibler sa recherche en sélectionnant par exemple uniquement la protection environnementale, la biodiversité ou la gestion des ressources, ou un certain programme en particulier (LIFE, Interreg etc.). Tous ces services sont gratuits et ne nécessitent que la création d'un compte.

Dans la continuité de la plateforme digitale, le développement via d'autres canaux est en route, comme par exemple des rencontres de matchmaking entre partenaires potentiels.

Le lien vers la plateforme ici : <https://www.up2europe.eu>

## Programmes 2014 - 2020 et perspectives post 2020



- Les nouveaux objectifs stratégiques (5 objectifs au lieu des 11 précédents) dans lesquels doivent s'inscrire les programmes opérationnels des Fonds structurels (FESI) pour la période 2021-2027.

- Objectif 1 : une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante (2 fois le mot « intelligente » dans le même titre #fautcroirequavant)

Cet objectif regroupe les objectifs PME et Innovation de la programmation 2014-2020. Il devra représenter au moins 60% du budget dans les régions développées (85% minimum pour les objectifs 1 et 2) et 45% dans les régions en transition.

- Objectif 2 : Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques. Un titre un peu long que justifie le regroupement dans cet objectif, des précédents objectifs 4 (énergie), 5 (adaptation aux changements climatiques et risques naturels) et 6 (environnement). Il devra représenter au moins 30 % du budget pour les régions en transition et celles les moins développées.

- Objectif 3 : Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC. La reprise de l'objectif 3 de la période 2014-2020 (fortement) réorienté sur des actions de mobilité (autoroutes, chemins de fer, infrastructures de transports urbains, cyclistes, transports multimodaux, ports, etc.)
- Objectif 4 : Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux. Cet objectif regroupe l'ensemble des objectifs sociaux du Fonds social européen : éducation, formation, logements, santé, accueil des migrants, emploi, intégration et insertion, économie sociale, égalité des genres, services, lutte contre la pauvreté, etc.
- Objectifs 5 : Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines (au moins 6% du budget), rurales et côtières et des initiatives locales. À l'image de ce qu'a été le programme LEADER dans le FEADER 2014-2020, il s'agit d'un objectif transversal territorialisé avec comme support les mesures d'investissement territorial intégré et de développement local mené par les acteurs locaux sur les thématiques tourisme, services et patrimoine culturel, patrimoine naturel et écotourisme, réhabilitation des espaces publics.
- Un dernier objectif concerne d'une part l'amélioration des capacités des autorités responsables des programmes dans la mise en œuvre des Fonds et d'autre part le renforcement de la coopération aux niveaux national et international.

■ Deux rapports de la Cour des comptes européenne évaluent l'efficacité des financements des Fonds structurels sur la période 2014-2020.

- Rapport spécial n° 17/2018 intitulé « Les actions engagées par la Commission et les États membres dans les dernières années des programmes de la période 2007-2013 visaient bien à améliorer l'absorption, mais n'étaient pas suffisamment centrées sur les résultats ».

La capacité d'absorption désigne l'aptitude d'un État membre (et des Régions par délégation) à dépenser de manière efficace et efficiente les ressources financières qui lui ont été allouées (via les Fonds structurels en l'occurrence). Fin 2017, l'argent inutilisé sur les Fonds structurels de la période 2007-2013 représentait un montant de 4,4 Md€. Comme dans le rapport spécial 21/2018 (mentionné plus loin) la Cour des comptes précise bien que l'absorption « n'est pas une fin en soi » et elle regrette en particulier que les révisions à mi-parcours des programmes opérationnels (PO) soient principalement réalisées dans le but d'augmenter l'absorption au mépris de la qualité des résultats et de l'impact des actions. Elle pose ironiquement la question du bien-fondé et de la qualité des analyses et de la fiabilité des objectifs fixés lors des programmations initiales.

- Rapport spécial n°21/2018 intitulé « La sélection et le suivi des projets relevant du FEDER et du FSE pour la période 2014-2020 continuent à être principalement axés sur les réalisations » (sous-entendu pas sur les résultats, sur les impacts par rapport aux objectifs définis dans les programmes opérationnels). Ce rapport enfonce le clou précédemment planté et se conclut sur : « l'accent continue à être mis sur les réalisations et l'absorption, malgré l'intention affichée de longue date de le mettre davantage sur les résultats (...) les critères de sélection imposaient rarement aux demandeurs de définir des indicateurs de résultats quantifiés au niveau des projets et la sélection était opérée généralement selon le principe premier arrivé, premier servi (...) les informations relatives au suivi demeurent essentiellement axée sur les réalisations ».

Cet audit a été réalisé en République tchèque, en Finlande, en Italie et en France (PO Lorraine et Vosges et PO national FSE).

Ces 2 rapports sont disponibles à l'adresse <https://www.eca.europa.eu/fr>

Les remarques de la CCE posent la question de la qualité de l'adéquation (technique, financière et structurelle) entre les objectifs généraux ou détaillés des programmes opérationnels et les actions soutenues.

Sur le principe, les actions doivent être efficaces puisque a priori, elles doivent être cohérentes avec le détail des objectifs régionaux qui eux-mêmes découlent d'objectifs communautaires. Si cela n'est pas le cas - comme le déclare la CCE - cela veut dire que soit les objectifs ne sont pas cohérents avec le contexte local, soit les actions ne sont pas cohérentes avec les objectifs. Soit les 2 à la fois ; ce qui semble ressortir des commentaires de la CCE.

L'exercice de programmation d'un programme de développement territorial sur 7 ans est, il faut le dire un exercice assez compliqué. Celui qui tient la plume doit composer entre prendre des risques en proposant des actions ambitieuses et gérer « en bon père de famille » en ne proposant que des actions à réalisation garantie. D'où aussi l'intérêt pour les « gros projets » qui vont rapidement utiliser une grosse partie du budget (sauf s'ils capotent en cours de route).

**Rappelons que les objectifs de la politique de cohésion visent à soutenir la création d'emplois, la compétitivité des entreprises, la croissance économique, le développement durable et l'amélioration de la qualité de la vie, qu'un budget de 273 Md€ pour le FEDER et de 101 Md€ pour le FSE est proposé pour la période 2021-2027 (16 Md€ pour ces 2 Fonds pour la France).**



### ■ Rapport de la Cour des comptes européennes sur la Pollution de l'Air

Intitulé « La santé des citoyens de l'UE n'est toujours pas suffisamment protégée », ce rapport dresse un bilan plutôt accablant de la mise en œuvre de la Directive sur la qualité de l'air ambiant de 2008.

Après la Communication (COM(2018)330 du 17 mai 2018) que nous avons présentée dans notre lettre n°79, le rapport de la Cour des comptes insiste sur la mauvaise mise en œuvre (et les résultats insuffisants) de la Directive sur la qualité de l'air ambiant de 2008, dans les États membres.

Comme la Commission, la Cour des comptes européenne (CCE) indique qu'il est urgent d'améliorer la qualité de l'air en Europe par la mise en œuvre intégrale des normes de qualité (dont elle signale qu'elles devraient être améliorées car moins strictes que celles de l'OMS et trop peu contraignantes). La CCE relève les points suivants :

- la question de la qualité de l'air n'est pas suffisamment prise en considération dans l'ensemble des politiques de l'UE
- la plupart des États ne respectent pas les normes de qualité de l'air et n'agissent pas avec une efficacité suffisante
- les plans relatifs à la qualité de l'air n'ont souvent pas produit des résultats escomptés
- les mesures coercitives n'ont que peu d'effet et les dépassements des valeurs limites restent fréquents
- les financements mobilisables (hormis ceux du programme LIFE) ne sont pas toujours bien ciblés
- les informations mises à la disposition des citoyens manquent parfois de clarté

Une action plus efficace et l'actualisation de la directive sur la qualité de l'air (en négociation depuis de longs mois) sont attendues de la Commission européenne et des États membres.

Il faut rappeler que la pollution atmosphérique provoque chaque année 400 000 décès prématurés dans l'UE et que son coût sanitaire est estimé à plusieurs centaines de milliards d'euros. Les particules fines, le dioxyde d'azote et l'ozone troposphérique étant les principaux responsables, et les milieux urbains les plus touchés.

Plus d'infos sur la politique européenne de la qualité de l'air : [http://ec.europa.eu/environment/air/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/air/index_en.htm)

Rapports de la CCE : <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/DocItem.aspx?did=46723>

## Mouvements dans les différentes Directions de la Commission européenne



### ■ À la Commission européenne

À la DG Environnement, Silvia Bartolini devient chef de l'Unité A1 (Coordination, inter-institutional relations & planning), Anne Burrill devient conseillère du Directeur Humberto Delgado-Rosa (Direction D « Natural capital »).

À la DG Energy, Haitze Siemers prend la direction de l'Unité « new energy technologies, innovation and clean coal » (C2) et Lukasz Kolinski celle de l'Unité « Economic analysis and Financial instruments » (A4). L'adjoint au directeur général, Christopher Jones devient conseiller hors classe.

À la DG Climat, un nouveau Directeur général en la personne de Mauro Petriccone en remplacement de Jos Delbeke. Elena Visnar-Malinovska prend en charge l'Unité « Adaptation » (A3) Rudy Van Horenbeek l'Unité « Financial resources & planning » (A4) et Christian Holzleitner l'Unité « Land use & finance for innovation » (C3).

### ■ Au Ministère de la transition écologique et sociale (MTES)

Départ de Jonathan Hess, le point de contact national du sous-programme Climat au Ministère de l'Écologie.

En poste depuis plusieurs années avec la responsabilité de Point de contact national, Jonathan Hess part pour l'ambassade de France en Afrique du Sud où il apportera son expérience et ses connaissances en matière d'environnement, d'énergie et de climat.

## Actualité des programmes européens et nationaux



### ■ Les thématiques prioritaires du 4<sup>e</sup> appel Actions Innovantes Urbaines



Le 4<sup>e</sup> appel à projets du programme « Actions innovantes urbaines (UIA) » sera ouvert en octobre de cette année. Pour cet appel, quatre priorités ont été établies, 3 nouvelles : transition digitale, **utilisation durable des sols et solutions basées sur la nature**, et sécurité urbaine, et une déjà présente lors du 1<sup>er</sup> appel : **lutte contre la pauvreté**.

Les termes de référence de l'appel apporteront une définition précise de chaque thématique, mais d'ores et déjà les premiers éléments de description sont disponibles sur le site du programme.

Sous la thématique « **Utilisation durable des sols** », la Commission soutiendra des projets qui encouragent un développement durable des villes par la régénération physique, sociale et économique des espaces et cela grâce à une utilisation durable des terres par la mise en œuvre de solutions basées sur la nature.

Compte-tenu que les solutions innovantes impliqueront de travailler sur des zones péri-urbaines, une exception aux règles d'éligibilité sera faite pour que des territoires ruraux puissent candidater.

Sans être limitatives, les orientations présentées sous cette thématique sont d'une part **l'inclusion de solutions basées sur la nature et le développement d'infrastructures vertes et bleues pour un aménagement urbain durable** visant à :

- améliorer la qualité de vie, la santé et le bien être de la société et de l'économie locale ;
- réduire la pollution des sols et améliorer leur qualité pour les rendre plus perméables et réduire les effets néfastes de l'imperméabilisation ;
- re-naturaliser les villes par la conservation, restauration et régénération de la biodiversité et des écosystèmes en améliorant les connectivités entre les zones urbaines et péri-urbaines ;
- créer des emplois et améliorer la cohésion sociale et l'innovation, diversifier les économies locales et créer des activités innovantes et durables ainsi que de nouveaux modèles de gouvernance ;
- améliorer la planification et l'aménagement urbain et territorial.

D'autre part, **il s'agit de présenter des approches innovantes pour la planification et l'utilisation durables des terres**, incluant sans pour autant se limiter à :

- transformer des friches industrielles pour développer de nouveaux services et révéler de nouveaux potentiels de développement tant du point de vue social qu'économique ;
- atténuer, limiter ou compenser les effets de l'imperméabilisation des sols ;
- reverdir des zones urbaines pour contribuer à l'atténuation et adaptation face aux effets du changement climatique ;
- limiter les effets de l'étalement urbain et prévenir l'étalement ;
- promouvoir une agriculture urbaine durable ;
- élaborer une stratégie à long terme de planification urbaine afin de déterminer les fonctions à privilégier pour soutenir le développement de nouvelles activités pour une régénération économique par la combinaison de politiques fiscales et d'aménagement spatial.

Les candidats sont invités à se familiariser avec les projets déposés lors du 3e appel à projets sous la thématique « Adaptation au changement climatique » (<http://www.uia-initiative.eu/en/uia-cities>).

Parmi les autres thèmes du prochain appel : **la pauvreté urbaine**.

Le souhait de la Commission est de voir émerger des projets qui abordent la question de la ségrégation urbaine dans une approche qui prenne en compte les différents facteurs causals pour des solutions durables, une intégration à long terme et pour briser le cercle de l'isolement social et spatial. Les questions de la pauvreté énergétique ou encore de la vulnérabilité des populations fragiles aux effets du changement climatique (inondations, vagues de chaleur) qui accroissent les situations de pauvreté ou de santé pourront être abordées dans le cadre des projets sous cette thématique.

Quelques-unes des orientations proposées : la ségrégation sociale, éducationnelle et spatiale, la pauvreté énergétique, la pauvreté infantile, les sans abri, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la santé et la difficulté d'accès aux soins, le renouvellement de zones urbaines ou quartiers défavorisées, l'intégration sociale des roms, l'accès aux services sociaux, de santé, d'éducation, etc.

Pour cette thématique, les candidats sont invités à se familiariser avec les projets déposés lors du 1<sup>er</sup> appel à projets (dont le projet de la Ville de Lille).

Plus d'infos sur le site : [www.uia-initiative.eu](http://www.uia-initiative.eu)

*22 villes ont été retenues à l'appel UIA 2018 (sur 184 candidats) :*

- 6 dans la priorité Adaptation au changement climatique (dont Paris)
- 5 dans la priorité Qualité de l'air (dont Aix-Marseille Métropole)
- 5 dans la priorité logement (dont la Métropole de Lyon)
- 6 dans la priorité Emploi et compétence dans l'économie locale

## En France

Annoncés depuis le début de l'année 2018, 8 appels à projets en faveur de la transition écologique et énergétique vont courir jusqu'au 17 juin 2019. Ces appels s'inscrivent dans le 3<sup>e</sup> volet du programme des investissements d'avenir (PIA). Ils sont dotés d'un budget de 300 M€. Ils concernent les priorités suivantes :

- Bâtiments et îlots à haute performance environnementale
- Industrie éco-efficente
- Agriculture et industries agro-alimentaires éco-efficentes
- Matériaux et chimie biosourcés, biocarburants avancés
- Économie circulaire et valorisation des déchets
- Mobilisation de la biomasse et production de nouvelles ressources
- Énergies renouvelables
- Réseaux énergétiques optimisés

Le détail de ces 8 appels est à retrouver sur : [www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/cp-pia-demonstrateurs-et-territoires-dinnovation.pdf](http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/cp-pia-demonstrateurs-et-territoires-dinnovation.pdf)



### Bilan LIFE 2018 : étape 1 du sous-programme Environnement et projets en une étape du SP Climat

Le 12 juin était l'échéance fixée par la Commission pour le dépôt des concept-notes du sous-programme Environnement, le 4 septembre pour les concept-notes des projets intégrés et le 12 septembre pour les projets en une étape du sous-programme Climat ; nous pouvons donc établir un premier bilan de l'appel 2018 qui a vu la mise en place de la nouvelle procédure (2 étapes) pour les projets du sous-programme Environnement.

D'après les éléments disponibles, on enregistre

- Au niveau européen, 1 072 concept-notes (sous-programme Environnement) déposés le 12 juin dont 572 dans le volet ressources, 326 dans le volet nature et biodiversité et 174 dans gouvernance et information
- au niveau national
  - 58 concept-notes dont 32 pour le volet ressources, 18 pour nature et biodiversité et 8 pour gouvernance et information
  - 2 propositions de projets intégrés ont été déposées dans les thématiques Climat (AFB) et Gestion de l'Eau (Région des Pays de la Loire)
  - 8 propositions Climat ; 2 CCA (Adaptation), 5 CCM (Mitigation) et 1 GIC (Gouvernance & Information)

Au niveau national, comme au niveau européen, on constate l'effet concept-note avec plus du doublement du nombre de propositions par rapport à 2017 (qui était cependant une année de « basses eaux »). L'Italie arrive très largement en tête avec 328 concept-notes déposées devant l'Espagne (222), la France arrive en troisième position, légèrement devant la Grèce.

Autre point à noter, l'évolution du nombre de propositions déposées au titre du sous-programme Climat. Déjà en diminution lors des appels précédents, le nombre de propositions déposées est stable au niveau européen passant de 124 à 126 mais chute fortement au niveau national passant de 11 à 8 propositions seulement.

Parmi les concept-notes et propositions déposées, 18 ont bénéficié de l'assistance d'Enviropea mise en place par le MTES (4 climat, 12 environnement dont 8 nature et les 2 projets intégrés) et 5 d'une assistance renforcée.

Notons enfin que les 2 projets intégrés français bénéficient de l'aide à la préparation des projets intégrés mise en place par la Commission européenne.

### Résultats LIFE 2017 en Europe ; détail par pays

Nous avons détaillé dans notre précédente lettre d'Enviropea les 9 projets français retenus à l'appel LIFE 2017 (sur 35 propositions).

Au niveau européen, ce sont 139 projets qui ont été retenus parmi les 632 propositions déposées à l'appel LIFE 2017 ; 31 dans le sous-programme Climat (sur 124 propositions) dont 16 dans le volet adaptation, 11 dans réduction des émissions et 4 dans gouvernance et information, 108 dans le sous-programme Environnement (sur 508 propositions) dont 55 dans le volet ressources, 38 dans nature et biodiversité et 15 dans gouvernance et information.

Le taux de succès européen se situe ainsi à 22% (25% pour le seul sous-programme Climat) ; un taux élevé dû au faible nombre de propositions déposées à l'appel LIFE 2017.

La France se situe donc légèrement au dessus de la moyenne européenne. Arrivent en tête la Finlande (36% de taux de succès), les Pays-bas (35%) et l'Allemagne (31%).

L'Espagne et l'Italie arrivent, comme chaque année, en tête du nombre de projets retenus avec respectivement 32 et 30 projets retenus.

À noter que le Luxembourg, Malte, Chypre et la Roumanie n'ont eu aucun projet retenu, le Danemark, l'Estonie, la Croatie, la Pologne (avec 41 propositions), la Slovénie, un seul projet retenu.

La liste des projets LIFE français mise à jour avec les coordonnées des contacts et des sites web est disponible sur notre site internet à l'adresse <http://www.enviropea.com/autres-financements-europeens/life>

### Résultats des appels 2017 Horizon 2020

Appels économie circulaire et solutions basées sur la nature (nature based solutions), à retrouver sur :

<https://ec.europa.eu/easme/en/news/22-new-circular-economy-nature-based-solutions-raw-material-and-cultural-heritage-projects>

### Résultats Biodiversa-Belmont Forum

L'ERA Net Biodiversa et l'institution « Belmont Forum » ont lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2018 le 8<sup>e</sup> appel à projets autour de la thématique "Biodiversity and its influence on animal, human and plant health". Un Webinar a été organisé le 11 octobre pour cet appel.

Le 7<sup>e</sup> appel avait eu comme thème prioritaire « Scenarios of biodiversity and ecosystem services ». 21 projets ont été retenus pour un financement de plus de 28 M€.

Parmi les projets retenus sous coordination française, les projets BONDS (Balancing biodiversity conservation with development in amazon wetlands), FutureWeb (Climate and land use change threat to the vertebrate European food web structure and functioning) REEF Futures (the futures of reef services in the anthropocene) et SOMBEE (scenarios of marine biodiversity and evolution under exploitation and climate change).

<http://www.biodiversa.org/2018-call> pour le détail du 8<sup>e</sup> appel et <http://www.biodiversa.org/1360> pour les résultats du 7<sup>e</sup>.



■ Présentation des projets européens concernant la recherche en matière de préservation du patrimoine culturel – projets financés par H2020 et les programme de R&D précédents - dans le document « Innovation in cultural heritage research (for an integrated European research Policy) »

[https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/conferences/innovation\\_and\\_cultural\\_heritage\\_conference\\_2018\\_-\\_agenda.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/conferences/innovation_and_cultural_heritage_conference_2018_-_agenda.pdf)



## Documents et Ressources



■ Sur les perspectives et scénarios agricoles (développement de l'agro-écologie) et alimentaires (et la prise en compte des enjeux climat, santé et biodiversité) en Europe et dans le Monde.

**Le projet TYFA** (Ten Years For Agroecology in Europe) de l'IDDRI. Le scénario TYFA repose sur l'abandon des pesticides et des fertilisants de synthèse, le redéploiement des prairies naturelles et sur l'adoption de régimes alimentaires plus sains. Malgré une baisse de production de 35% (en Kcal) ce scénario satisfait aux besoins alimentaires des européens et conduit à une réduction des émissions de GES du secteur agricole de 40% (par rapport à 2010). Plus d'infos sur [www.iddri.org/fr/projet/tyfa](http://www.iddri.org/fr/projet/tyfa)

**La plateforme AGRIMONDE Terra** de l'INRA et du CIRAD. Agrimonde est une plateforme de réflexion prospective sur les enjeux alimentaires et agricoles de la planète. Elle associe des analyses quantitatives et qualitatives et a développé 2 scénarios répondant à 2 trajectoires d'évolution des systèmes agricoles et alimentaires à 2050.

À retrouver sur <http://presse.inra.fr/Communiqués-de-presse/Agrimonde-Terra>

**Le scénario AFTERRRES 2050** de SOLAGRO

À retrouver sur <http://afterres2050.solagro.org/a-propos/le-projet-afterres-2050>

Lire aussi le n°15 de Biodiv'2050 de la mission économie de la biodiversité de CDC Biodiversité intitulé « Transition écologique de l'agriculture et biodiversité » consacré à l'agro-écologie.

À retrouver sur [www.mission-economie-biodiversite.com/publication/transition-ecologique-de-lagriculture-et-biodiversite](http://www.mission-economie-biodiversite.com/publication/transition-ecologique-de-lagriculture-et-biodiversite)

■ La France après la crise : un état des lieux – rapport du CGET sur la cohésion des territoires

Cinq dynamiques territoriales, quatre grands espaces et six facteurs de cohésion pour des territoires inégalement exposés aux effets de la crise, des inégalités d'opportunité persistantes, une mobilité résidentielle et des dépenses d'éducation et de formation, une capacité limitée à répondre aux disparités territoriales.

Un rapport bien documenté qui remet en cause le paradigme « Paris et le désert français » :

[http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/rapport-cohesion-france\\_juillet-2018.pdf](http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/rapport-cohesion-france_juillet-2018.pdf)

■ LIFE is Good for Nature

Plaquette de 4 pages présentant LIFE Nature et Biodiversité et quelques projets exemplaires comme les tourbières des Ardennes, la conservation des grandes outardes en Europe centrale et des oiseaux marins, les prairies boréales, la coexistence entre les hommes et les grands carnivores.

[http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/factsheets/documents/factsheet\\_good\\_for\\_nature\\_web.pdf](http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/factsheets/documents/factsheet_good_for_nature_web.pdf)

■ LIFE Focus : LIFE and the marine environment

Le 13 juillet 2018, la Commission européenne a publié le rapport « LIFE and the marine environment ». Elle y dresse un bilan des projets LIFE ayant permis une meilleure préservation du milieu marin. Au total, 120 projets LIFE en lien avec le milieu marin ont été menés, pour un budget total de 320 M€ et une contribution européenne de 170 M€. Ces projets ont visé la biodiversité, la contamination marine, l'aquaculture et la pêche durable, les déchets, l'eutrophisation, les espèces invasives, les fonds marins, le bruit sous-marin et les réseaux alimentaires marins. La Commission consacre un chapitre à chacune de ces catégories et y développe des projets phares.

La préservation de la biodiversité est de loin la catégorie la plus représentée avec 55 projets Nature sur 120 concernant le milieu marin, suivie de la pollution marine (déchets, eutrophisation et contamination réunies) avec 42 projets. À l’opposé, il y a eu peu de projets visant le bruit sous-marin et les réseaux alimentaires marins. Les projets LIFE ont développé des mesures de gestion pour plus de 150 sites Natura 2000 qui forment maintenant la base des Aires Marines Protégées. Ils ont aussi permis la protection de nombreuses espèces (oiseaux marins 73%, cétacés 17% et tortues de mer 9%). La Commission insiste sur l’engagement des parties prenantes, sans lesquelles les résultats de ces projets ne pourraient perdurer.

Parmi les projets phares cités, la France est impliquée dans trois d’entre eux. Le projet LIFE SUBLIMO vise les réseaux alimentaires. Son objectif est de capturer les espèces menacées ou surexploitées, au stade post-larvaire, quand elles sont le plus vulnérable à la prédation. Ces spécimens sont ensuite élevés dans les réservoirs de deux centres de recherche avant d’être réintroduits dans la mer quelques mois plus tard, lorsqu’ils sont moins vulnérables, afin de permettre d’augmenter leurs populations. Les résultats ont été concluants notamment pour la dorade.

Le projet LEMA, coordonné par l’Espagne, a pour ambition de développer des outils pour mieux prédire, repérer et traiter les accumulations de déchets sur la côte de Biscaye.

Le projet WHALESAFE vise la zone marine protégée entre la Ligurie, la France et la Sardaigne : Le sanctuaire Pelagos. Le but du projet est la préservation des cachalots via un système de prévention des collisions et de trafic pour réduire le stress lié au bruit sous-marin. À retrouver sur : <http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/index.htm>

■ L’Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), en s’appuyant sur les indicateurs de l’Observatoire national de la biodiversité (ONB), a publié un livret intitulé « La biodiversité en France : 100 chiffres expliqués sur les espèces ».

Des zooms sont faits sur plusieurs espèces afin de rendre les chiffres parlants et concrets.

Vous y trouverez par exemple des zooms sur les mollusques, sur certaines espèces exotiques envahissantes, sur la liste rouge nationale ou encore les oiseaux.

<https://www.afbiodiversite.fr/fr/actualites/lonb-et-linpn-presentent-la-biodiversite-en-france-100-chiffres-expliques-sur-les>

■ Financements des espaces naturels protégés

Le Commissariat général au développement durable (CGDD) a publié en juin dernier un rapport intitulé « Parcs nationaux : quelles pistes de financement additionnelles ? ». Le rapport identifie les moyens et besoins des parcs nationaux français et propose des pistes de mécanismes de financements additionnels possibles ainsi que le potentiel et les contraintes de ces pistes.

Le CGDD part du constat que les parcs nationaux ont vu leurs missions s’élargir depuis 2006 et leur budget se contracter depuis 2011. Il propose 15 propositions pour pallier ces besoins, qui ciblent 5 pistes à fort potentiel : la mobilisation des fonds et programmes européens, le mécénat, le financement participatif, les droits d’accès et la concession, sponsoring et naming.

Les principaux programmes européens mobilisés par les parcs nationaux identifiés par le CGDD sont LIFE, le FEDER (régionaux, inter-régionaux et CTE) et le FEADER (dont Leader). Dans une moindre mesure, BEST 2.0, H2020, le FEAMP et le FSE.

Retrouvez ce rapport et la collection Thema ici : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/collection-thema#e2>

## Textes réglementaires



### JOUE séries L et C

JO L246 du 2 octobre 2018 : Décision relative à la proposition d’initiative citoyenne « Halte à la fraude et à la mauvaise utilisation des fonds de l’Union européenne – par un meilleur contrôle des décisions, de la mise en œuvre et des sanctions ». Cette Décision valide le bien fondé de cette initiative. Son enregistrement officiel enclenche le recueil des déclarations de soutien.

Pour connaître (et le cas échéant soutenir) les initiatives citoyennes en cours : <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/initiatives/open>

JO C329 du 18 septembre 2018 : Rapport spécial no 17/2018 de la Cour des comptes européenne — «Les actions engagées par la Commission et les États membres dans les dernières années des programmes de la période 2007-2013 visaient bien à améliorer l’absorption, mais n’étaient pas suffisamment centrées sur les résultats».

JO C324 du 13 septembre 2018 : Rapport spécial no 23/2018 — «Pollution de l’air: notre santé n’est toujours pas suffisamment protégée» - Voir notre article page 4.

JO C315 du 7 septembre 2018 : Rapport spécial n°21/2018 de la Cour des comptes européenne « La sélection et le suivi des projets relevant du FEDER et du FSE pour la période 2014-2020 continuent à être principalement axés sur les réalisations ».

JO L208 du 17 août 2018 : Décision d'exécution établissant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD ou BAT pour best available technologies) pour le traitement des déchets. Cette décision très technique donne précisément la situation des différents traitements des différents déchets.

JO L174 du 10 juillet 2018 : Règlement (complétant le règlement 1143/2014 sur les espèces invasives) concernant les évaluations des risques ayant trait aux espèces exotiques envahissantes.

**Communication COM, SWD (staff working document) et JOIN** - À retrouver sur <http://eur-lex.europa.eu/fr/prep/latest/index.htm>

COM(2018)562 et SWD(2018)393 du 31 juillet 2018 : Évaluation des programmes de mesures des États membres au titre de la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin ».

La Directive cadre « Stratégie pour le milieu marin » de 2008 prévoyait que chaque État membre devait élaborer une stratégie nationale permettant d'évaluer la qualité du milieu marin, de définir le bon état écologique, de fixer des objectifs environnementaux appropriés, d'élaborer des programmes de surveillance adéquats et de mettre en œuvre des mesures pour atteindre les objectifs fixés « un bon état écologique de tous les milieux marins de l'UE d'ici 2020 » (en coopérant avec leurs voisins au sein de chaque région ou sous-région marine).

Seuls 16 États (sur les 23 concernés) ont présenté leurs documents dans le délai fixé (février 2017).

Les mesures prises concernent les espèces non indigènes, l'exploitation des poissons et crustacés, les apports de nutriments, les modifications hydrographiques, les contaminants, les déchets marins, l'énergie y compris les sources sonores sous-marines, les oiseaux, mammifères, reptiles et céphalopodes, les habitats de la colonne d'eau et des fonds marins, etc. La Communication et son annexe détaille les recommandations permettant d'améliorer l'évaluation des différentes mesures prises.

Plus d'infos sur [http://ec.europa.eu/environment/marine/eu-coast-and-marine-policy/implementation/reports\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/marine/eu-coast-and-marine-policy/implementation/reports_en.htm)

### **Avis de marchés et d'attribution de marchés (JOUE série S)**

JO S187 du 28 septembre 2018 : Avis (d'absence) d'attribution de marché « Promouvoir des alternatives à l'expérimentation animale par le développement d'outils de formation en ligne pour faciliter l'utilisation d'alternatives non-animales ». Ce marché doté d'un budget prévisionnel de 140 000 € n'a pas été attribué faute d'offre.

Au même JOS Avis d'attribution du marché concernant le secrétariat pour un système de prévoyance de l'UE pour détecter des problèmes environnementaux émergents. Deux offres pour ce marché d'un montant de 440 k€ (pour 4 ans) finalement attribué au bureau Collingwood Environmental Planning de Londres

JO S157 du 17 août 2018 : Avis de marché (avant le 21/09) « Analyse de la disponibilité actuelle de la terre dans l'UE ; les tendances de changement (terres abandonnées, terre de faible fertilité, terre saline, etc.) et des options pour l'utilisation d'une culture énergétique ». Durée : 12 mois. Budget : 500 000 €

JO S149 du 4 août 2018 : Avis de marché pour le « Soutien aux plateformes régionales/locales relatives à la coexistence entre les hommes et les grands carnivores ».

JO S151 du 8 août 2018 : Avis de marché pour la création d'un « Mécanisme d'assistance pour l'investissement dans l'économie bleue » : budget prévisionnel de 4,7 M€ pour une durée de 3 ans.

